

COMMUNE DE BRANCEILLES

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

Présents : SABATIER Sabine – GIBERT Richard – EVENO Yves – GISCARD Sylvain – LEYMAT Philippe

Absents excusés : DELATOUCHE Rémi – HOCHARD Sonia (pouvoir à EVENO Yves) - RAMEAU Michel (pouvoir à GISCARD Sylvain)

Absent : LEDOUX Joséphine

Début de la séance : 20h40

Secrétaire de séance : GIBERT Richard

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 14 MARS 2023

Approbation du procès-verbal du 14 mars à l'unanimité

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL

Madame le Maire présente à l'assemblée le budget primitif principal de l'année 2023 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Section de fonctionnement, en dépenses et en recettes : 525 806,99 €

Section d'investissement, en dépenses et en recettes : 355 575,66 €

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et délibéré, approuve le budget primitif principal pour l'année 2023

POUR : 7 dont 2 pouvoirs - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Remarques

Travaux de voirie mis en fonctionnement et non plus en investissement (considérés comme travaux d'entretien).

LEYMAT Philippe informe que dorénavant Corrèze ingénierie facturera sur la base des études, que les travaux soient réalisés ou pas.

Subvention aux associations. Reconduction du principe d'attribution des subventions aux associations : 250 € pour les associations de la commune et 50 € pour les associations extérieures à la commune.

Un point particulier est apporté pour le comité des fêtes qui pour l'instant n'a pas de subvention attribuée ne sachant pas quel est le devenir de cette association. Une subvention exceptionnelle pourrait être attribuée si elle doit relancer une animation cet été.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Madame le Maire présente à l'assemblée le budget primitif assainissement de l'année 2023 dont les dépenses et les recettes en section d'exploitation et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Section d'exploitation, en dépenses et en recettes : 39 839,76 €

Section d'investissement, en dépenses et en recettes : 16 069,10 €

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et délibéré, approuve le budget primitif assainissement pour l'année 2023

POUR : 7 dont 2 pouvoirs - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

VOTE DES TAXES LOCALES

Madame le Maire présente l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 et précise qu'il nous faut aujourd'hui voter pour l'application d'une taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

L'état augmente sa part sur les taxes de 7,1%.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de voter le maintien des taux suivants de fiscalité directe locale pour l'année 2023.

| | |
|--------------------------|---------|
| Taxe foncière bâtie | 37,00 % |
| Taxe foncière non bâties | 98,24 % |
| Taxe d'habitation | 10,01 % |

POUR : 7 dont 2 pouvoirs - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

CONTRACTUALISATION 2023-2025 AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Madame le Maire rappelle le courrier du Département mentionnant les projets retenus dans la contractualisation :

- La rénovation du séchoir
- La rénovation énergétique de l'école (36 000 € pour 90 000 € de travaux)

POUR : 7 dont 2 pouvoirs - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

CONVENTION AVEC LA FDEE (Fédération départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze) POUR LE REMPLACEMENT DE L'ARMOIRE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Madame le Maire rappelle que par rapport au projet initial, nous avons demandé le déplacement du tableau de commande de l'éclairage public ce qui ramène notre participation à 513,24 €.

PRIX DU REPAS CANTINE POUR LES INTERVENANTS EXTERIEURS

A l'école interviennent des personnels accompagnant l'élève autiste qui mangent à la cantine.

Nous n'avons pas de tarif cantine pour les intervenants extérieurs.

Le prix statutaire URSSAF est de 5 €.

Nous proposons de fixer le prix à 5 €.

POUR : 7 pour dont 2 pouvoirs - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

DEMANDE DE MADAME LAYEC DE RENOUELEMENT DE MISE A DISPOSITION DE L'OFFICE

Madame Le Maire informe que Mme LAYEC représentant la société « les gouters de Pierrot » a demandé le renouvellement de la mise à disposition de l'office de la salle des fêtes pour son activité.

Nous proposons le renouvellement pour une durée de 1 an avec les montants suivants :

- Mise à disposition de l'office : 100 €/mois
- Charges : 100€/mois

POUR : 7 pour dont 2 pouvoirs - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

QUESTIONS DIVERSES

ECOLE : Renouvellement du personnel

Madame le Maire informe le conseil que Mme Cécilia LECLERC agent communal à l'école (accueil des enfants, cantine et ménage) ne souhaite pas renouveler son contrat.

Poste découpé en 3 périodes (8,00 h - 9,00 h / 12h00 – 13,30h / 16h30 – 18,00)

Le poste pourra être proposé aux personnes qui ont fait déjà des remplacements sur ce poste. Vu la nature du poste il serait souhaitable qu'il soit proposé à une personne de la commune.

Commission voirie : campagne 2023

Philippe LEYMAT informe que Corrèze ingénierie va faire les études pour la descente de CLAVAL, le chemin des Jaroustes (du four jusqu' à la maison neuve), et le chemin de Puy Lagarde.

Chemin de Rhodes

Madame la Maire informe que l'association Patrimoine Art et Culture a transmis un courrier concernant le balisage par la commune du chemin de Rhodes.

EVENO Yves et LEYMAT Philippe proposent que la fin du nettoyage soit pris en gestion par la commune avec l'employé communal.

Points sur les futures manifestations :

- Broyage
- Repas du 13 mai, Il est proposé de rajouter une partie plat chaud.
- Commémoration du 8 mai, Maintien ou déplacement étant donné que l'étincelle n'est pas disponible pour le 8 mai (fête à Collonges).

Divers

EVENO Yves informe le conseil que des tuiles de la Grange à CRAUFFON tombent du toit.

Madame Le Maire rappelle que pour des raisons de sécurité il faudrait sécuriser le site par la mise en place de clôtures.

Philippe LEYMAT doit en parler avec la famille de Michel CRAUFFON.

Fin de séance : 23h00

Le Secrétaire de Séance, Richard GIBERT

